

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VOUVRAY SUR HUISNE
LE MARDI 06 JUILLET 2021 à 20h30**

L'an deux mil vingt et un le six juillet à vingt heures trente minutes

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. CIRON Jean-Pierre, maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre CIRON, Mme Dominique COMBE, M. Roger LEBRETON, M. Stéphane CRUCHET, Mme Séverine RHÉTAT, M. François THOMELIN, M. Fabien AVIGNON , Mme Pauline RAMON, M Christian LAUNAY, M. Christian AATZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : /

Etaient absents excusés : M. Gonzague de MONTESSON,

Mme Dominique COMBE a été élue secrétaire de séance.

Le Compte rendu du conseil municipal du 08 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour 2 délibérations. Le Conseil Municipal accepte le rajout des 2 délibérations 2021-31 et 2021-32 à l'unanimité des membres présents.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 2021-30 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 / 2021 ACHAT ORDINATEUR MAIRIE

Vu le Budget Primitif 2021 adopté le 30/03/2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillés ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	79	2313-79	-702,00 €	
Investissement	21	2183	702,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote avec :

10 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions.

OBJET DE LA DELIBERATION 2021-31 : Validation du devis pour la fourniture et la pose de balises J11 allée piétonne Alexandre Henry des Mazis.

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal concernant le devis de l'entreprise AXIMUM qui réaliseront les travaux de fourniture et pose de balises J11 allée piétonne Alexandre Henry des Mazis . Il propose :
- L'entreprise AXIMUM pour un montant de 1950.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide le devis et vote avec : 10 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions.

OBJET DE LA DELIBERATION 2021-32 : Validation du devis pour travaux de voirie allée piétonne Alexandre Henry des Mazis.

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal concernant le devis de l'entreprise AXIMUM qui réaliseront les travaux de voirie allée piétonne Alexandre Henry des Mazis . Il propose :
- L'entreprise AXIMUM pour un montant de 2042.88 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide le devis et vote avec : 9 voix pour ; 1 voix contre ; 0 abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22 h00 , Le Maire Jean-Pierre CIRON.

